



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

Date de convocation : 15/03/2024 – Date d'affichage : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine.

Procurations :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. GAUTIER Adrien

Absents : Mme DENUT Jacqueline, M. SIAUD Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

➤ **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2024**

Aucune observation – Approuvé à l'unanimité

➤ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT**

En raison de la démission de M. WOSINSKI André Michel, le poste de suppléant de Mme MAYER Arlette à la CAO est vacant.

Mme MAYER Arlette, en concertation avec ses colistiers, propose la candidature de M. SIAUD Jean-Marc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. SIAUD Jean-Marc suppléant de Mme MAYER Arlette à la CAO.

➤ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il relate le bilan comptable de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

➤ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme RICHIER Delphine, adjointe en charge des finances, est désignée présidente de séance.

Elle présente le compte administratif de l'année 2023 qui fait ressortir les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report 2022			
Fonctionnement	5 144.83 €		- 5 144.83 €
Investissement	12 847.58 €		- 12 847.58 €
Opérations 2023			
Fonctionnement	117 350.43 €	111 657.68 €	- 5 692.75 €
Investissement	62 598.61 €	62 098.37 €	- 500.24 €
Résultat exercice			
Fonctionnement	122 495.26 €	111 657.68 €	- 10 837.58 €
Investissement	75 446.19 €	62 098.37 €	- 13 347.82 €
Résultat global	197 941.45 €	173 756.05 €	- 24 185.40 €

Le Maire ne prend part au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif

➤ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE FONTAINEBLEAU
– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il relate le bilan comptable de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

➤ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE FONTAINEBLEAU
– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme RICHIER Delphine, adjointe en charge des finances, est désignée présidente de séance.

Elle présente le compte administratif de l'année 2023 qui fait ressortir les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Opérations 2023			
Fonctionnement	237 796.62 €	237 796.62 €	0 €
Investissement	237 734.95 €	240 000.00 €	+ 2 265.05 €
Résultat exercice	475 531.57 €	477 796.62 €	+ 2 265.05 €

Le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023

➤ BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT
– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il relate le bilan comptable de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

➤ BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme RICHIER Delphine, adjointe en charge des finances, est désignée présidente de séance.

Elle présente le compte administratif de l'année 2023 qui fait ressortir les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report 2022			
Fonctionnement	30 806.51 €		- 30 806.51 €
Investissement		176 570.08 €	+ 176 570.08 €
Opérations 2023			
Fonctionnement	290 117.42 €	301 772.86 €	+ 11 655.44 €
Investissement	133 160.19 €	111 677.47 €	- 21 482.72 €
Résultat exercice			
Fonctionnement	320 923.93 €	301 772.86 €	- 19 151.07 €
Investissement	133 160.19 €	288 247.55 €	+ 155 087.36 €
Résultat global	454 084.12 €	590 020.41 €	+ 135 936.29 €
Restes à réaliser			
Investissement	586 660.76 €	200 000.00 €	- 386 660.76 €
Résultat cumulé			
Fonctionnement	320 923.93 €	301 772.86 €	-19 151.07 €
Investissement	719 820.95 €	488 247.55 €	- 231 573.40 €
Résultat définitif	1 040 744.88 €	790 020.41 €	- 250 724.47 €

Le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

➤ BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il relate le bilan comptable de la collectivité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public.

➤ BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme RICHIER Delphine, adjointe en charge des finances, est désignée présidente de séance.

Elle présente le compte administratif de l'année 2023 qui fait ressortir les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Report 2022			
Fonctionnement		91 401.47 €	+ 91 401.47 €
Investissement	45 747.99 €		- 45 747.99 €
Opérations 2023			
Fonctionnement	1 596 244.90 €	1 713 050.34 €	+ 116 805.44 €
Investissement	222 202.05 €	313 148.11 €	+ 90 946.06 €
Résultat exercice			
Fonctionnement	1 596 244.90 €	1 804 451.81 €	+ 208 206.91 €
Investissement	267 950.04 €	313 148.11 €	+ 45 198.07 €
Résultat global	1 864 194.94 €	2 117 599.92 €	+ 253 404.98 €

Le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

➤ MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BP 2024

Budget Principal :

- CHADO – Facture n° 2214 – Révision simplifiée n° 2 du PLU pour un montant de 3 000.00 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 137 – Chapitre 20 – Article 202

- EBRA MEDIAS – Facture n° Pub24230003445 – Parution marché EP pour un montant de 863.87 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 132 – Chapitre 21 – Article 21534

- MC TPM – Facture n° 290 – Réseau pluvial rue Rabasse pour un montant de 1 440.00 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 82 – Chapitre 21 – Article 21538.

- REXEL – Facture n° 988441674 - Ampoules EP pour un montant de 1 034.86 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 132 – Chapitre 21 – Article 21534

- SIGNALS – Facture n° 9301692790 – Ralentisseurs pour un montant de 391.80 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 82 – Chapitre 21 – Article 2152.

- HORACE – Facture n° 2024-0042 – Pose parquets local communal pour un montant de 4 196.39 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 105 – Chapitre 21 – Article 21351.

Budget Eau & Assainissement :

- MC TPM – Facture 270 – Branchements neufs pour un montant de 2 040.00 €.

Cette dépense sera affectée au chapitre 21 – Article 21531.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des factures à mandater, leur affectation et inscrira les crédits budgétaires aux budgets respectifs.

➤ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX – ANNÉE 2024

- Réseau d'électricité

Cette redevance est fixée dans la limite des plafonds définis par l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant maximal de la redevance, pour l'année 2024, est fixé à 239.00 €

- Ouvrages de télécommunications

Les redevances sont fixées en application des articles R.20-45 et R.20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques.

Ainsi, pour l'année 2024 :

- Domaine public routier communal :

✓ Souterrain 48.27 € / km

✓ Aérien 64.36 € / km

✓ Emprise au sol 32.18 € / m²

- Domaine public non routier communal :

✓ Souterrain et aérien 1 609.00 € / km

✓ Emprise au sol 1 045.85 € / m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les redevances ci-dessus présentées.

➤ CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Dans sa séance du 29 août 2023, le conseil municipal avait entériné la campagne de stérilisation de chats errants et sans maître et proposé une convention avec les vétérinaires de Veynes et Laragne.

La fondation 30 Millions d'Amis peut participer aux frais de stérilisation à hauteur de 100 € pour les femelles, 80 € pour les mâles et 120 € pour les femelles gestantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec cette fondation.

➤ PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT – ANNÉE 2024

Le FSL est une aide ponctuelle, accordée sous forme de prêt ou de secours, afin de permettre aux ménages en difficulté de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome.

Principalement financé par le Département et par des partenaires tels que bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, etc. le fonds peut être participatif, de manière volontaire, par les communes.

Pour 2024, le Département a fixé à 0.40 € le montant de participation par habitant ce qui représente, pour la commune, la somme de 530.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide cette participation.

➤ NAVETTE DU ROSANAIS

Le conseil municipal, dans sa séance du 28 mars 2023, a entériné l'adhésion au service de la commune de Rosans pour la navette du rosanais à titre expérimental pour l'année 2023.

Pour rappel, une part fixe de la prestation était fixée à 500 € ; une part variable calculée à partir du bilan de l'exercice, au prorata d'un nombre de tickets vendus aux habitants de la commune.

Un copil a eu lieu avec la commune de Rosans et les communes adhérentes. Pour la commune de Serres, ce service ne connaît pas un franc succès.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour le renouvellement de ce service pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 2 abstentions, décide de renouveler ce service pour l'année 2024.

➤ ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES

L'ONF propose l'état d'assiette ci-dessous :

Parcelle 10 :

Type de coupe : RPQ (régénération par parquets)

Volume présumé réalisable : 300 m³

Surface : 4.10 ha

Aménagée : Oui

Réglée/ non réglée : Réglée

Année prévue d'aménagement : 2027

Année proposée par l'ONF : 2025

Destination prévisionnelle : Vente - 300 m³

Parcelle 15 :

Type de coupe : AMEL (amélioration)

Volume présumé réalisable : 4.10 ha

Aménagée : Oui

Réglée / non réglée : Non réglée

Année proposée par l'ONF : 2025

Destination prévisionnelle : Vente - 370 m³

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 voix contre, accepte les propositions ci-dessus.

➤ ACQUISITIONS

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de création de réseaux rive gauche du Buëch est prévu un réseau d'assainissement chemin d'Isclamare.

En sus, est prévue la rénovation de l'éclairage public d'ici la fin de l'année et une étude est en cours pour la réalisation d'une liaison douce reliant le centre bourg à la base de loisirs de Germanette.

Il paraît donc opportun de profiter de ces travaux pour anticiper l'aménagement de cette voie afin d'accueillir les projets précités. L'acquisition d'emplacements réservés semble être une solution adaptée.

Soit :

- Acquisition de l'emplacement réservé des parcelles A 603 et 601 pour une superficie totale d'environ 241 m². En contrepartie, la commune prend en charge les travaux de branchement au réseau d'assainissement dont le montant est estimé à 990.00 €.

- Acquisition de l'emplacement réservé des parcelles A 513 et A 514 pour une superficie totale d'environ 117 m² pour l'euro symbolique. Pour les seuls besoins de l'acte notarié, le prix du m² est fixé à 4.11 €.

- Acquisition de l'emplacement réservé de la parcelle A 202 pour une superficie d'environ 78 m² pour l'euro symbolique. Pour les seuls besoins de l'acte notarié, le prix du m² est fixé à 4.11 €.

- Acquisition de l'emplacement réservé de la parcelle A 204 pour une superficie d'environ 130 m². Sur cet emplacement réservé est prévu, sur environ 20 m², la station de relevage.

Afin de desservir les habitations se trouvant sur le chemin de Chaussays en assainissement, il convient de traverser une parcelle privée. Cette dernière semble être la mieux adaptée. La superficie impactée est d'environ 80 m de long sur 3 m de large. Cela suppose une servitude.

En contrepartie, la commune s'engage à recouvrir les travaux sur une longueur de 40 m et 3 m de large environ soit 120 m² par un chemin carrossable, l'autre partie restant en terrain naturel.

Le coût est estimé à 4 314.60 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte chacune des acquisitions ci-dessus proposées.

➤ DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT, CESSIION D'UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL

Le conseil municipal avait refusé la vente d'une partie du domaine communal à M. Mme REDURON mais en avait accepté la mise à disposition contre redevance d'occupation du domaine public. Ils n'ont pas donné suite à cette proposition.

M. Mme REDURON réitérent leur demande sur une des deux requêtes : la partie se trouvant à l'arrière de leur maison afin de sécuriser en partie leur habitation et le terrain y attenant. La superficie représente environ 8.60 m². Ce terrain ne fait l'objet d'aucun aménagement spécial et n'a pas d'utilisation publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions, accepte de céder cette partie du domaine communal, fixe le prix à 30 € le m², frais de géomètre, frais d'acte notarié et autres frais éventuels en sus.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR UNE SORTIE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Il est prévu, pour les élèves de CM2 de l'école primaire de Serres, une sortie de deux jours en refuge dans le Queyras.

Dans ce cadre, le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre du programme Actions Pédagogiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part d'un échange avec Maître Sylvie TUDES concernant la vente du cabanon et parcelles de la Germanette. Il existe une vente interactive avec publication d'une annonce, et organisation de visites. Ensuite, les personnes intéressées peuvent déposer leur offre pendant 24 heures sur une plateforme dédiée. La commune est en droit d'établir un cahier des charges afin de définir des critères de choix (offre, projet...). Les frais sont à la charge de l'acquéreur 4 % du prix de vente avec un minimum de 4000 €. La parcelle est classée en zone NL (naturelle et de loisirs) au PLU donc seules les constructions relatives au loisir ou au sport sont possibles. Il faudrait faire une révision du PLU afin de changer le classement de cette parcelle.

Il fait part également du transfert de compétence du service de l'eau et de l'assainissement à intervenir au 1^{er} janvier 2026. La commune doit se prononcer avant l'été prochain. Deux bureaux d'étude et la commission compétente de la CCSB y travaillent actuellement. Actuellement deux possibilités sont étudiées pour notre commune : soit donner la compétence à la CCSB, soit créer un syndicat avec des communes voisines par exemple. Seulement, ces dernières ne semblent pas être intéressées par cette dernière possibilité.

Au dernier conseil, il avait indiqué qu'une visite avec une entreprise de parcs photovoltaïques était prévue pour la visite sur site de terrains communaux et privés pour un projet d'installation. Cette visite a eu lieu et malheureusement, ce projet n'est pas viable en raison de leur dénivelé.

Agenda :

Samedi 23 mars : Dictée organisée par l'UTL à la salle des fêtes

Dimanche 24 mars : Carnaval

Du vendredi 29 au dimanche 31 mars : Festival de l'Himalaya à la salle des fêtes

Dimanche 7 avril : Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes à la salle des fêtes

Judi 11 avril : Cinéma à la salle des fêtes

Samedi 13 avril : Opération « Nettoyons le sud »

Lundi 22 avril : Théâtre Durance : Le jour se lève de Laurent Eyraud à la salle des fêtes

M. Pierre PINERO fait part qu'il assisté à l'assemblée général d'Athéna avec le nouveau bureau. Il y a des attentes en personnel et du matériel. La commune quant à elle, ne peut que mettre à disposition un local.

Mme Martine VERA fait le point sur les 1 an de la mutuelle de village. 101 personnes sont actuellement adhérentes et ce service a permis aux adhérents de faire des économies tout en conservant les qualités de prise en charge.

Elle revient sur le problème récurrent du stationnement de l'allée des Barillons sur laquelle des véhicules, pour des besoins quelconques (travaux...) encombrant la voie. Les riverains demandent le respect de la circulation.

M. Sébastien LEBRUN indique que les visites des entreprises au collège pour les travaux de l'école du socle se terminent le jeudi 21 mars. A ce jour, une vingtaine s'est rendue sur site. Une réunion est prévue la semaine d'après pour établir le phasage des travaux.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire,

Daniel ROUIT



7

Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER



PV conseil municipal 19/03/2024